

# GUIDE

## DÉSINFORMATION GENRÉE AU SÉNÉGAL



# LES CONTRIBUTEURS



## RÉDACTION

### Coumba SYLLA

Journaliste, fact-checkeuse senior et formatrice en journalisme. Elle a notamment travaillé à l'Agence France-Presse (AFP) et à Africa Check, organisation de vérification des faits en Afrique.



## RELECTURE

### Docteur Moussa DIOP

Enseignant-chercheur en Sciences de l'information et de la communication.

Maître de conférence assimilé  
Centre d'Études des Sciences et  
Techniques de l'Information (Cesti)  
de l'Université Cheikh Anta Diop  
(Ucad) de Dakar, Sénégal.



## COORDINATION

### Alice DJIBA

Journaliste, directrice exécutive d'InfoElles, Sénégal

# LES ORGANISATIONS



L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) œuvre pour la coopération entre les pays francophones. Elle a pour objectif de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, ainsi que de favoriser la paix, la démocratie et le développement dans l'espace francophone.



InfoElles est un média engagé dans la promotion de l'égalité et la justice de genre dans les médias qui vise à accroître la visibilité des femmes et à amplifier leurs voix, comblant le fossé entre leur reconnaissance sociale et leur représentation médiatique et stratégique. Le média allie le journalisme traditionnel et les nouvelles formes de journalisme notamment le journalisme de solution et la lutte contre la désinformation. InfoElles mène des stratégies de mobilisation des médias, des décideurs et la société civile pour promouvoir l'équité et l'égalité du genre dans les contenus de médias.

[www.infoelles.org](http://www.infoelles.org)

# SOMMAIRE



**PAGE 01**

À propos de contributeurs et des organisations à l'origine de ce guide



**PAGE 03**

Avertissement



**PAGE 04**

Pourquoi un guide comme celui-ci ?



**PAGE 05**

Qu'est-ce que la désinformation ?



**PAGE 07**

Qu'est-ce que la désinformation générée ?



**PAGE 10**

Qu'en disent les règlements et les lois ?



**PAGE 12**

Évaluer les risques



**PAGE 14**

Réponses individuelles et collectives



**PAGE 17**

Recommandations



**PAGE 19**

Conclusion





## AVERTISSEMENT

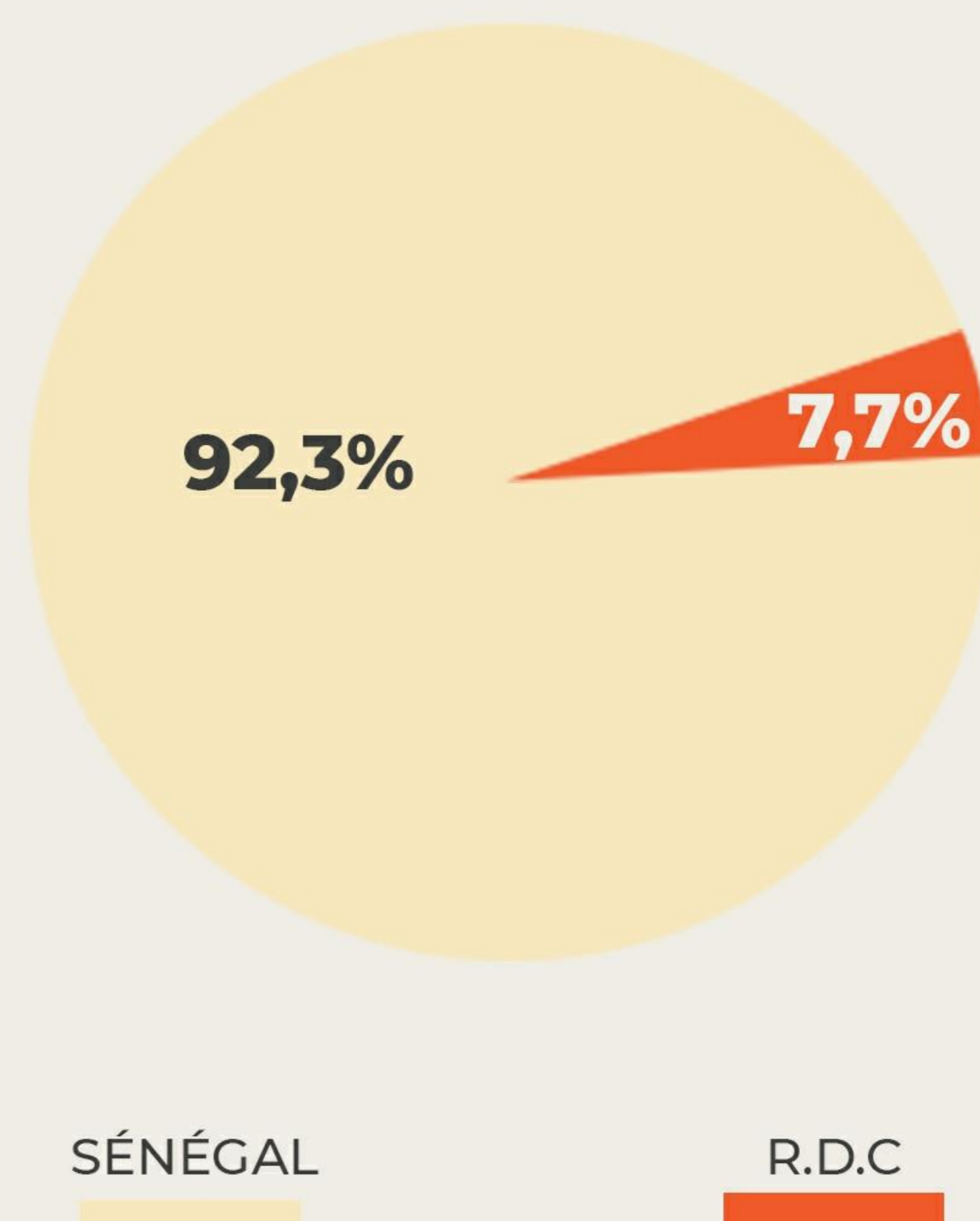
Pour les besoins de ce guide, InfoElles, en collaboration avec Balobaki Check, a lancé un sondage en ligne visant à documenter l'expérience des journalistes femmes et techniciennes de médias au Sénégal et en République démocratique du Congo (RDC) avec le soutien de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Une initiative qui entre dans le cadre d'un projet de lutte contre la désinformation et les discours de haine envers ces professionnelles dans les deux pays.

Cette enquête par questionnaire a été administrée via l'outil Google Forms. Nous l'avons voulue anonyme, avec la garantie que ses réponses seront utilisées uniquement à des fins d'analyse dans le cadre de ce projet.

Le sondage est resté en ligne pendant un mois (du 19 mai au 20 juin 2025). Il n'a recueilli que treize réponses : douze du Sénégal et une de la RDC. Nous exploitons ces résultats (« enquête en ligne InfoElles-Balobaki Check mai-juin 2025 ») tout au long de ce guide, qui se focalise sur le Sénégal.

VOUS EXERCEZ

13 RÉPONSES



Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un échantillon très limité pour en tirer des conclusions solides, au regard de l'ampleur du phénomène concerné et des pays couverts par ce travail, qui, précisons-le, n'est pas un rapport de recherche.

Nous estimons cependant que cette enquête donne une base empirique confortant des témoignages recueillis lors d'entretiens conduits par InfoElles. Les résultats du sondage, les témoignages ainsi que la littérature permettent d'avoir un aperçu précieux de la question de la désinformation genrée au Sénégal, et d'orienter les actions futures de lutte contre ce phénomène.

Outre ce guide, InfoElles a élaboré une boîte à outils avec des fiches accessibles permettant non seulement aux principales cibles – les professionnelles des médias – et à un public plus large de se familiariser avec le fact-checking et l'éducation aux médias. Ce document contient également des conseils adaptés aux contextes des pays concernés et des contacts utiles face à des situations relevant de la désinformation genrée, du harcèlement ou de violence ciblant les femmes dans les médias.

LA RÉDACTION

# Pourquoi un guide comme celui-ci ?

En 2025, dans le monde, les journalistes font face à des défis croissants dans l'exercice de leur métier. Des risques rendus encore plus complexes avec le développement fulgurant des technologies de l'intelligence artificielle (IA) qui épargnent peu de secteurs d'activités.

Parmi ces défis, figure la désinformation, terme qui recouvre ce que des spécialistes appellent pollution, troubles ou désordres de l'information.

Ce chaos chemine parfois avec des atteintes à la sécurité des journalistes et professionnels des médias. Surtout quand ces acteurs sont des femmes, et surtout quand elles sont cibles d'attaques en ligne, selon les **résultats d'une enquête mondiale** menée en 2020 par l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco) et le Centre international des journalistes (ICFJ, International Center for Journalists)<sup>1</sup>.

« À l'échelle mondiale, les femmes journalistes et les travailleuses des médias sont confrontées à une augmentation des attaques hors ligne et en ligne et font l'objet de menaces disproportionnées et spécifiques », affirment les auteurs de cette enquête qui visait à « évaluer l'ampleur de la violence en ligne visant les femmes journalistes dans le monde ». Les résultats ont « démontré l'ampleur des attaques à l'égard des femmes journalistes et leur impact sur leur bien-être, leur travail et la liberté de la presse au sens large », selon l'Unesco.



Le guide que vous avez sous les yeux se concentre sur le Sénégal, où est basée la plateforme **InfoElles** qui accordent une grande place aux droits des femmes et à la lutte contre la désinformation. Elles ont interrogé – en ligne et en présentiel – des actrices du secteur de la presse et des médias sur leur exposition à la désinformation et ses impacts sur leur vie. Leurs réponses fournissent un aperçu de la question. Ce guide identifie des réponses disponibles pour faire face à la désinformation, que ce soit à travers des dispositions légales ou des réponses individuelles et collectives. Cela, pour permettre aux professionnelles des médias de réagir à la désinformation et à la violence contre elles, pour se protéger et pour protéger leur public. Ce document est assorti d'un trousseau numérique mettant en avant des aspects techniques de la lutte contre la désinformation, avec des outils gratuits et accessibles au public.

Même s'ils ont été conçus pour des professionnelles des médias, débutantes comme confirmées, ce guide et la boîte à outils qui l'accompagnent peuvent être utiles pour les femmes, de manière générale. Ils peuvent aussi servir pour toutes les personnes qui souhaitent cerner la désinformation et qui se soucient de la sécurité de leurs collègues, consœurs, sœurs et de la qualité de l'information.

<sup>1</sup>Julie Posetti et al., « Violence en ligne à l'égard des femmes journalistes : un aperçu mondial des incidences et impacts », Unesco, 2020-2021. Document consulté en dernier le 20 juin 2025. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375136\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375136_fre)

# Qu'est-ce que la désinformation ?

Même si la désinformation n'est plus un terme nouveau dans le langage courant, ses différents aspects demeurent flous pour le public.

L'États-Unienne Claire Wardle travaille sur ce sujet depuis des années, et elle est aujourd'hui reconnue comme une éminente chercheuse quand il s'agit d'étudier la désinformation et de la combattre. Elle a notamment cofondé et dirigé, un organisme à but non lucratif créé en 2015. **First Draft**<sup>2</sup> a cessé ses activités en 2022, mais des manuels de journalisme et des formateurs en fact-checking à travers le monde continuent de se fonder sur ses recherches sur les formes de désordres de l'information. C'est également le cas de ce guide.

Il existe trois catégories de désordres de l'information : la mésinformation, la désinformation et la malinformation, et la désinformation proprement dite pouvant concerner plusieurs types de nouvelles ou contenus, selon les travaux de First Draft.



## MÉSINFORMATION

La mésinformation est une fausse nouvelle relayée par erreur. La personne qui fait circuler cette fausse nouvelle croit qu'elle est vraie, elle ne se rend pas compte que c'est trompeur, faux ou manipulé. Il n'y a aucune intention de nuire, c'est fait de bonne foi. Exemple : le ministère français des Armées (Défense) a expliqué en juin 2025 comment des militaires français basés à Dakar avaient victimes de mésinformation quelques semaines auparavant, dans un contexte marqué par des débats autour de « la restitution des bases militaires françaises » de la France au Sénégal<sup>3</sup>. Fin avril 2025, un média en ligne « a publié un article affirmant qu'un convoi militaire français quittait Dakar, semant l'inquiétude quant à une montée de l'insécurité. Cependant, ce convoi était en réalité néerlandais et participait » à un exercice multinational organisé par les États-Unis en Afrique, ont rapporté les autorités françaises.



FAKE NEWS

## DÉSINFORMATION

La désinformation est une fausse nouvelle, un faux contenu ou un faux message publiés, diffusés ou partagés exprès.

La personne qui les relaie à l'intention de nuire, elle a un intérêt derrière cet acte malveillant : gagner de l'argent, avoir de l'influence, provoquer des troubles, faire rire aux dépens d'une personne ou d'une communauté, entre autres objectifs. Exemple : le Vatican a dénoncé « un faux message au président du Burkina Faso attribué au Pape » en mai 2025. « Un discours de 36 minutes en anglais, créé avec une intelligence artificielle, a été téléchargé sur YouTube, attribuant faussement à Léon XIV un message pour le président Ibrahim Traoré. (...) La vidéo porte à faire croire à ceux qui la regardent que le nouveau Pape a adressé tout un discours public au président du Burkina Faso, Ibrahim Traoré, en réponse à une lettre de ce dernier », a expliqué Vatican News<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Les archives sont toujours accessibles à <https://firstdraftnews.org>.

<sup>3</sup> Direction Désinformation du ministère français des Armées, « Décryptage d'une mésinformation à l'encontre des Éléments français au Sénégal », publié le 12 juin 2025. Texte consulté en dernier le 20 juin 2025, <https://www.defense.gouv.fr/desinformation/actualites/decryptage-dune-mesinformation-lencontre-elements-francais-au-senegal>

# Qu'est-ce que la désinformation ? (suite)



## MALINFORMATION

La malinformation, elle, concerne des renseignements exacts, authentiques, vrais, mais qui sont publiés pour nuire. Cela peut viser une personne, une communauté, une société, un pays, une organisation. Il s'agit de publications qui peuvent relever de la vie privée d'une personne, qui ne sont pas d'intérêt général et qui ne respectent pas ce que recommandent la déontologie et l'éthique en journalisme. C'est le cas de la diffusion sans consentement de contenus à caractère sexuel, également appelée « pornodivulgateion » ou « revenge porn ».

Le vocabulaire de ceux qui travaillent sur les questions de désinformation comprend aussi « fake news », que certains traduisent par « fausse information », « fausse nouvelle » ou « infox ». Mais Claire Wardle explique que **ces expressions concernent une réalité complexe** <sup>5</sup>,



et elle suggère d'appeler les choses par leurs noms en distinguant sept types de « mésinformation ou désinformation ». Dans le lot, elle cite la satire ou la parodie, le contenu trompeur, le contenu fallacieux et le contenu fabriqué. Elle mentionne aussi les liens erronés, le faux contexte et le contenu manipulé.

Dans tous les cas, il est important de garder à l'esprit que « la désinformation la plus efficace a toujours été celle qui contient une part de vérité », a averti la chercheuse Claire Wardle <sup>6</sup>. « De fait, la plupart des contenus diffusés aujourd'hui ne sont pas faux, mais trompeurs. Au lieu d'inventer entièrement des histoires, les agents d'influence remanient du contenu fiable et l'accompagnent de manchettes très exagérées. La stratégie consiste à relier des contenus fiables à des sujets ou des personnages clivants. (...) Plus que le contenu, c'est le contexte qui est transformé en une arme. Le résultat est un chaos intentionnel. »

<sup>4</sup> Vatican News, « Un faux message au président du Burkina Faso attribué au Pape », publié le 21 mai 2025. Article consulté en dernier le 21 juin 2025,

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2025-05/un-faux-message-au-president-du-burkina-faso-attribue-pape.html>

<sup>5</sup> Claire Wardle, « Fake news, la complexité de la désinformation », First Draft, publié le 17 mai 2017. Texte consulté en dernier le 30 juin 2025,

<https://firstdraftnews.org/articles/fake-news-la-complexite-de-la-desinformation-2/>

<sup>6</sup> Claire Wardle, « Connaître l'ennemi : les rouages de la désinformation », Pour la Science, n°505, 28 octobre 2019 (accès restreint). Article consulté en dernier le 30 juin 2025,

<https://www.pourlascience.fr/sd/sciences-sociales/connaître-l-ennemi-les-rouages-de-la-desinformation-18258.php>

# Qu'est-ce que la désinformation genrée ?

Si l'on s'en tient strictement à la composition de l'expression, la désinformation genrée est la « désinformation liée au genre ».

Certains utilisent indifféremment « genre » et « sexe » mais il s'agit de termes différents pour les experts et les chercheurs. Le genre est une construction sociale, il relève de la culture, des relations sociales (rôle, comportement, identité...). Tandis que le sexe concerne les attributs biologiques, il renvoie à une différence entre homme et femme, mâle et femelle.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)<sup>7</sup>, le mot genre « sert à évoquer les **caractéristiques des femmes et des hommes qui sont déterminées socialement**, alors que le mot sexe se réfère davantage aux caractéristiques qui les différencient sur le plan biologique. On naît de sexe féminin ou masculin, mais on apprend à devenir une fille ou un garçon, puis une femme ou un homme. Ces comportements acquis déterminent l'identité propre à chaque sexe et le rôle qui lui est dévolu ».

Ces définitions étant faites, nous précisons que quand nous parlons de « désinformation genrée » dans ce guide et dans la boîte à outils qui l'accompagne, nous faisons référence à la désinformation ciblant ou visant les femmes, ce que des experts appellent « désinformation sexospécifique » ou « désinformation sexiste ».

**InfoElles** a interrogé sur ce sujet la Sénégalaise Dieynaba Thiombane, journaliste et fact-checkeuse qui travaille à **Africa Check**, une organisation de vérification de faits en Afrique. « Le discours discriminatoire envers les femmes se retrouve partout », et la désinformation ciblant les femmes est le « prolongement du discours misogyne, discriminatoire, sexiste et stéréotypé » envers elles, a expliqué Dieynaba Thiombane<sup>8</sup>, ajoutant que les réseaux sociaux ont servi à amplifier ce type de discours.

La désinformation genrée est malveillante et ses auteurs s'en prennent aux femmes parce qu'elles sont des femmes. Surtout des femmes en vue, qui ont de l'influence ou qui s'expriment ouvertement : des politiques, des artistes, des journalistes, des sportives, des féministes, des activistes, toutes sortes de personnalités publiques.

Ce phénomène est bien connu de la journaliste sénégalaise Jaly Badiane, se présentant également comme activiste et féministe et qui « travaille sur toutes les questions de protection et de promotion des droits des femmes ».

Dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, « certaines femmes expertes ou certaines femmes journalistes sont davantage attaquées parce qu'elles portent la voix, c'est parce que, aussi, elles sont des femmes, simplement », a affirmé Jaly Badiane<sup>9</sup> à InfoElles. « On est dans une société où on nous apprend qu'une femme ne doit pas se faire entendre, une femme ne peut pas être experte en quelque chose, une femme ne peut pas exercer certains métiers ou même donner son avis au sein de la communauté. Donc, ce sont ces discriminations et ces stéréotypes de genre qui font que les femmes chercheuses, les femmes qui portent la voix, journalistes, engagées, sont les plus attaquées sur le champ médiatique et sur l'espace médiatique », a expliqué cette journaliste sénégalaise.

Sa compatriote Maty Sarr Niang, journaliste indépendante et chroniqueuse dans un média sénégalais en ligne, a confié à InfoElles en 2025 qu'elle est confrontée au harcèlement en ligne depuis « trois à quatre ans » sur les réseaux sociaux, où elle est très active, allant jusqu'à recevoir « des menaces de mort ».

<sup>7</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), « Intégrer dans l'action de l'OMS des approches soucieuses d'équité entre les sexes », publié le 18 juin 2002. Document consulté en dernier le 30 juin 2025, [https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/67666/a78342\\_fre.pdf](https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/67666/a78342_fre.pdf)

<sup>8</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

## Qu'est-ce que la désinformation genrée ? (suite)

« Je peux dire qu'il ne se passe pas une journée sans que je ne sois victime de ces attaques-là sur les réseaux sociaux », a avancé Maty Sarr Niang . Elle a estimé être aujourd'hui « immunisée » contre cette violence en ligne, même si, « parfois, c'est difficile ». Surtout quand l'individu qui en est à l'origine est un proche. « Quand ça vient de personnes que l'on ne connaît pas, ça peut ne pas trop nous affecter. Mais, parfois, ça vient des gens de notre entourage, des gens qui nous sont très proches. Et dans ce cas de figure-là, cela fait mal au cœur », a témoigné Maty Sarr Niang <sup>10</sup>.

Une journaliste sénégalaise ayant répondu anonymement au sondage lancé en mai-juin 2025 par InfoElles et Balobaki Check pour les besoins de ce guide a témoigné avoir été « victime de cyberharcèlement » à la suite d'une plainte d'un ministre du parti au pouvoir en 2025 au Sénégal. « Les comptes appartenant aux sympathisants et/ou militants » de cette formation politique « avaient déjà publié sur les réseaux sociaux la plainte me visant pour faire pression sur ma personne », a expliqué cette journaliste <sup>11</sup>.

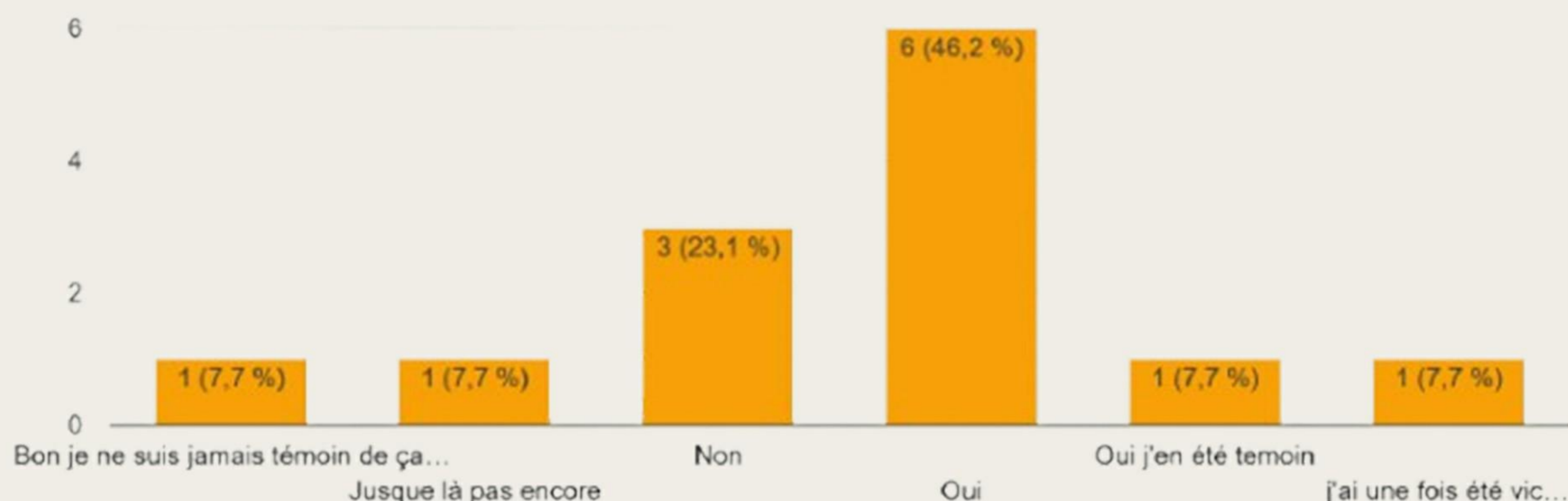
Les témoignages recueillis par **InfoElles** et des études publiées sur le sujet s'accordent que les auteurs de désinformation visant les femmes cherchent à les réduire au silence, à nier leurs compétences ou leur expertise, à les discréditer, à saper leur confiance ou leur liberté. Ils les présentent comme moins intelligentes, ils les attaquent sur leur aspect physique, leur voix, leur tenue.

Les femmes cibles de désinformation font l'objet de commentaires ou de montages humiliants, dégradants ou à caractère sexuel, de menaces, d'appels à la violence ou à la haine et, dans certains cas, à des agressions physiques.

Parmi les femmes journalistes et techniciennes de médias ayant répondu à l'enquête en ligne réalisée en mai-juin 2025 par **InfoElles et Balobaki Check** pour les besoins de ce guide, certaines ont affirmé avoir été témoins de cas de désinformation visant des consœurs (six sur treize). D'autres ont déclaré en avoir été « personnellement » victimes (quatre sur treize).

2) Avez-vous vu ou avez-vous été témoin de cas de désinformation qui visent des femmes de médias ?

13 réponses



<sup>9</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

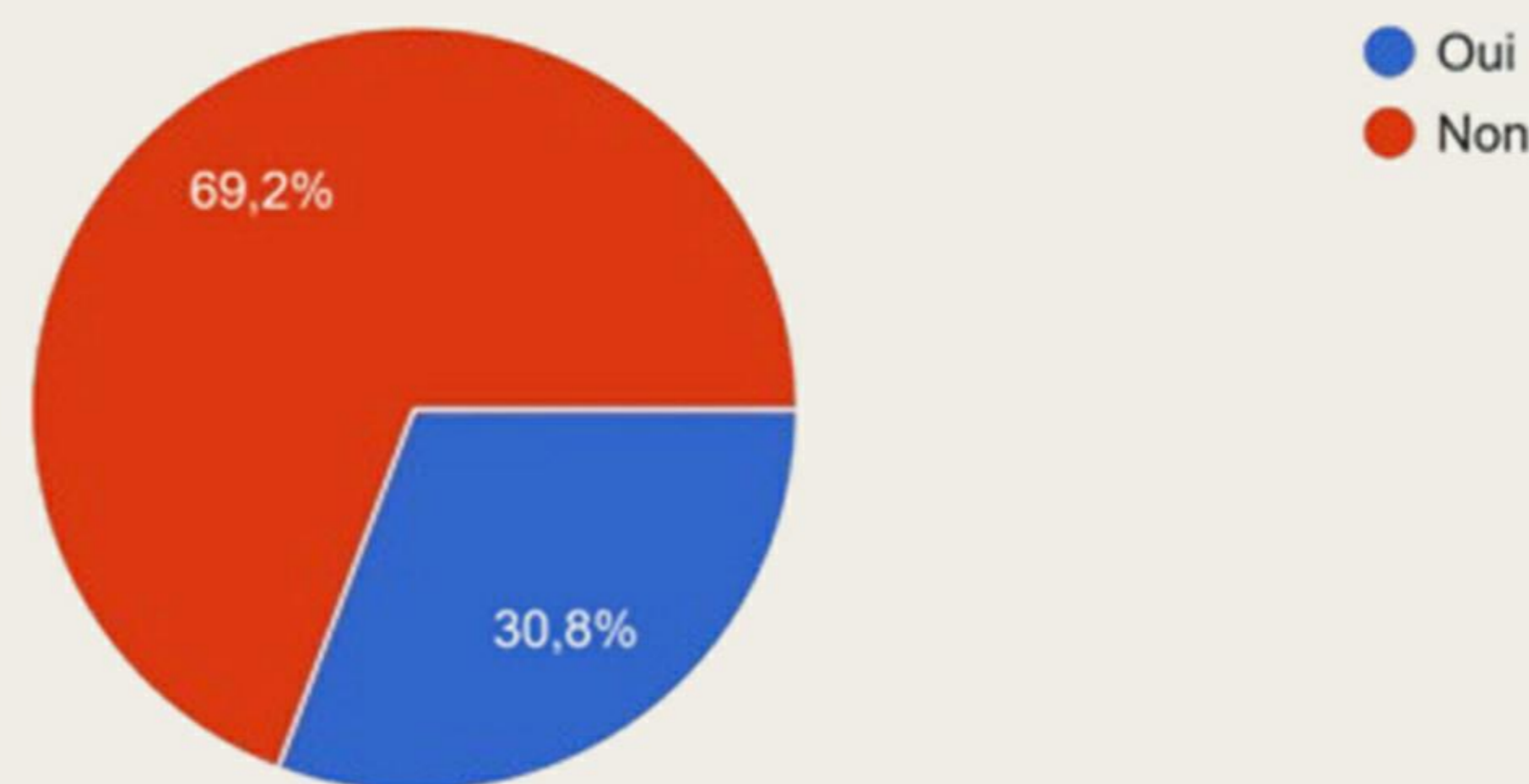
<sup>10</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

<sup>11</sup> Enquête en ligne InfoElles-Balobaki Check mai-juin 2025.

# Qu'est-ce que la désinformation genrée ? (fin)

3) Avez-vous été vous-même victime de désinformation ?

13 réponses



**InfoElles** a contacté des organisations professionnelles dans le secteur des médias et de la promotion des droits de femmes, mais elle n'a pas été en mesure de disposer de statistiques à l'échelle du Sénégal jusqu'au bouclage de ce guide.

D'après l'**enquête de l'Unesco et du Centre international des journalistes (ICFJ) de 2020**, 73 % des femmes ayant répondu<sup>12</sup> ont déclaré « avoir subi des violences en ligne ». Autres « points clés relevés » par les auteurs du questionnaire à l'échelle mondiale : « Les femmes journalistes ayant participé à l'enquête ont été confrontées à des menaces de violences physiques (25 %) et sexuelles (18 %) » et « 20 % des femmes ayant participé à l'enquête déclarent avoir été attaquées ou agressées hors ligne en relation avec la violence en ligne dont elles avaient été victimes ».



<sup>12</sup> « Exprimé en pourcentage des 625 femmes journalistes ayant répondu à la question. » Voir Julie Posetti et al., « Violence en ligne à l'égard des femmes journalistes : un aperçu mondial des incidences et impacts », Unesco, 2020-2021. Document consulté en dernier le 20 juin 2025, [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375136\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375136_fre)

# Désinformation genrée : qu'en disent les règlements et les lois ?

Au Sénégal, il n'existe pas de législation spécifique concernant la désinformation et les violences ciblant les femmes journalistes, d'après des témoignages recueillis par InfoElles et la revue des textes régissant le secteur de la presse.

Le pays dispose d'une charte engageant les journalistes à respecter « les règles et principes » qui y sont énoncés, « ainsi que les normes professionnelles généralement admises dans les pays où la presse est libre et identifiées en fonction des progrès techniques, notamment avec le développement des technologies de l'information et de la communication ».

Le Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie dans les médias (Cored), instance d'autorégulation de la presse du Sénégal, a précisé à InfoElles qu'elle date de 2006. « Elle s'inspire des chartes classiques, mais elle a été mise à jour » lors de la dernière assemblée générale du Cored en 2023, avec comme intitulé exact « Charte des journalistes et techniciens sénégalais <sup>13</sup> ».

Le document ne mentionne spécifiquement ni la désinformation genrée, ni la désinformation tout court. Mais il affirme que le journaliste a le droit de « défendre et revendiquer, dans l'exercice de sa profession, la sécurité de sa personne et de son matériel ». Il a également le droit d'accéder librement à toutes les sources d'information » et d'enquêter « librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique ».

Le **Code de la presse en vigueur au Sénégal depuis 2017** ne contient pas de disposition spécifique contre la désinformation genrée <sup>14</sup>. Il interdit « toute discrimination raciale, ethnique ou de sexe » dans les messages publicitaires ». Il qualifie de « délit d'entrave à la liberté de la presse et de la communication, tout fait ou action de nature à empêcher l'impression ou la libre circulation de la presse ou à empêcher le journaliste d'exercer librement son activité ».

Et « lorsque l'entrave à la liberté de la presse et de la communication est exercée avec violence sur le journaliste, le technicien des médias ou contre l'entreprise de presse, les dispositions du Code pénal relatives aux violences volontaires, destructions et dégradations sont applicables », selon le même Code. « Il en est de même en cas d'agression commise par toute personne physique ou morale, autorité publique, contre un journaliste ou un technicien des médias dans le cadre de l'exercice de sa profession ou de dommages sur leur matériel de travail ».

Le **Code pénal du Sénégal** <sup>15</sup> a été analysé par un outil interactif appelé Lexota, élaboré par plusieurs organisations de la société civile dont Artile19-Afrique de l'Ouest. Lexota est l'abréviation de "Laws on Expression Online : Tracker and Analysis", « Lois sur l'expression en ligne : observatoire et analyse ». Selon Lexota, le Code pénal sénégalais prévoit des restrictions à la désinformation en son article 255. Cet article stipule : « La publication, la diffusion, la divulgation ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, sera punie d'un emprisonnement d'un à trois ans et d'une amende ». Cette amende peut atteindre 1,5 million de francs CFA « lorsque la publication, la diffusion, la divulgation, la reproduction, faite ou non de mauvaise foi, aura entraîné la désobéissance aux lois du pays ou porté atteinte au moral de la population, ou jeté le discrédit sur les institutions publiques ou leur fonctionnement » et « la tentative du délit sera punie comme le délit consommé ».



# Désinformation genrée : qu'en disent les règlements et les lois ? (suite)

**Dans son analyse sur le Sénégal datant de mai 2023**, Lexota a noté que « la manière de déterminer si une nouvelle est 'fausée' n'est pas claire ». En outre, « on ne sait pas non plus quel seuil est requis pour porter atteinte au moral du public ou discréditer les institutions publiques »<sup>16</sup>.

Quant à la **Constitution du Sénégal**, elle garantit aux citoyens du pays plusieurs libertés<sup>17</sup>, détaillés notamment dans divers articles du Titre II. Elle stipule notamment que « la personne humaine est sacrée. Elle est inviolable » et que « l'État a l'obligation de la respecter et de la protéger. (...) Tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit » (article 7). Elle déclare également que « chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions par la parole, la plume, l'image, la marche pacifique, pourvu que l'exercice de ces droits ne porte atteinte ni à l'honneur et à la considération d'autrui, ni à l'ordre public » (article 10).

De quoi permettre aux femmes journalistes cibles de désinformation ou de violence en ligne de demander à faire appliquer des lois générales sur la liberté d'expression, la diffamation, l'injure ou la protection des droits des femmes. Elles peuvent également recourir à des mécanismes spécifiques de protection des femmes.

Les recherches effectuées pour les besoins de ce guide n'ont pas permis à InfoElles d'identifier un système officiel d'alerte disponible en permanence pour que les femmes journalistes et les professionnelles des médias bénéficient de mesures de protection en urgence en cas de menace, d'agression ou de harcèlement.

Cependant, elles peuvent utiliser un numéro vert gratuit mis en place par l'Association des juristes sénégalaises (AJS) : le 800 805 805. Ce numéro a été « mis en place en août 2010 » initialement « pour répondre aux besoins d'écoute et de protection des femmes et de jeunes filles, particulièrement victimes de violences », puis il a été accessible aux hommes en 2013, explique l'AJS sur son site. Il « offre gratuitement une assistance juridique en ligne ainsi qu'un service d'aide et de suivi » à toute personne en ayant besoin<sup>18</sup>. « La consultation en ligne respecte le même procédé que la consultation physique, soit : accueil, écoute, conseils, de protection et, le cas échéant, commission d'avocat, d'huissier ou de médecin. De plus, l'équipe de juristes chargée de répondre au numéro vert offre un traitement adapté à chaque cas porté à sa connaissance », **assure l'AJS**.

<sup>13</sup> Document indisponible en ligne, version électronique transmise à InfoElles par le Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie dans les médias (Cored).

<sup>14</sup> « Loi n° 2017-27 du 13 juillet 2017 portant Code de la Presse JO n°7036 du samedi 19 août 2017 », sur le site du Conseil national de régulation de l'audiovisuel (CNRA) au Sénégal mis en ligne en août 2021. Texte consulté en dernier le 30 juin 2025, <https://www.cnra.sn/do/wp-content/uploads/2021/08/Code-de-la-presse-version-officielle-du-JO.pdf>

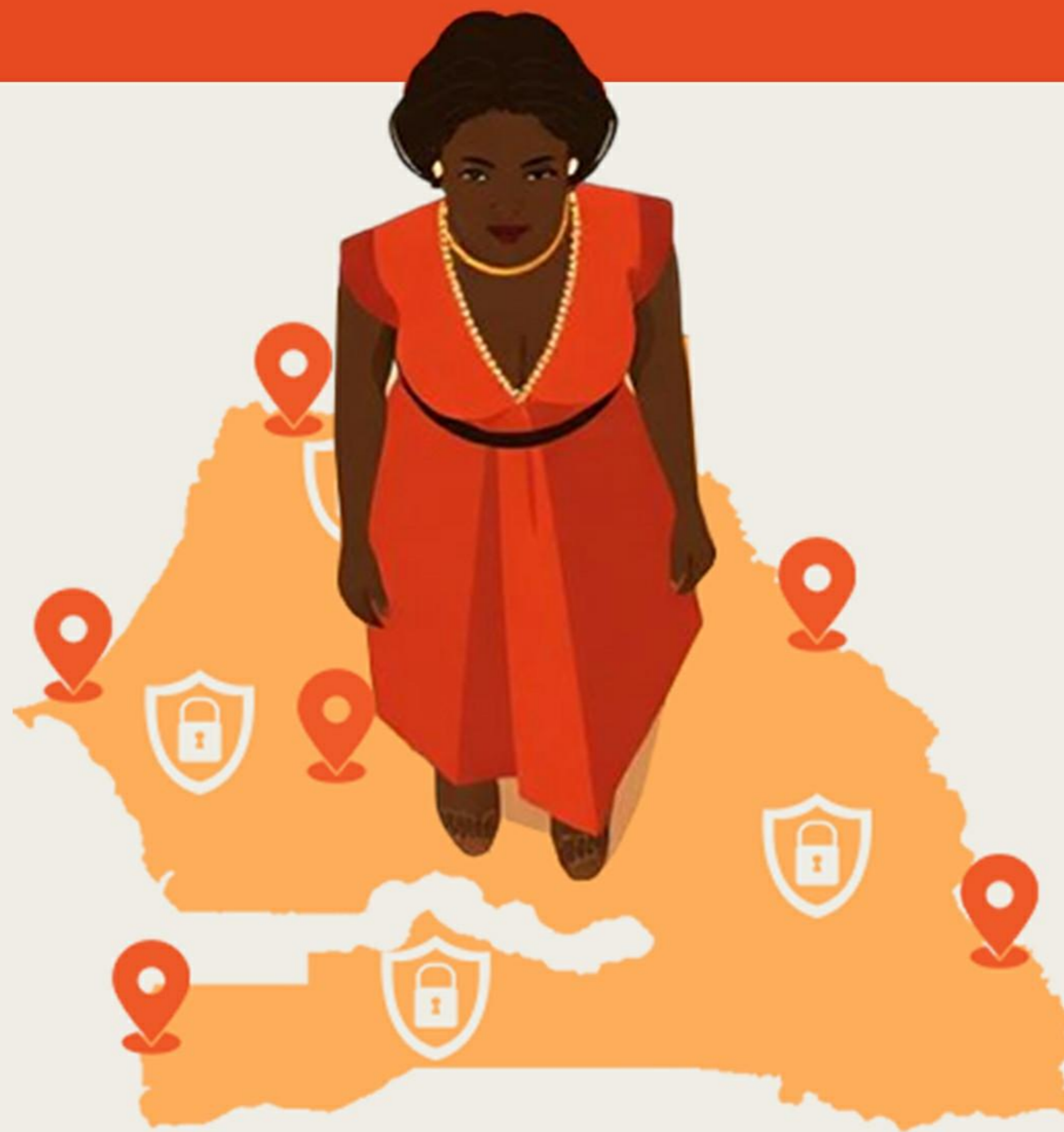
<sup>15</sup> Code pénal, sur le site du ministère sénégalais de la Justice. Document consulté en dernier le 27 juin 2025, <https://justice.sec.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/11/codepenal.pdf>

<sup>16</sup> Lois sur l'expression en ligne : observatoire et analyse (Lexota), « Analyse du pays : Sénégal » version actualisée en dernier en mai 2023. Document consulté en dernier le 26 juin 2025, [https://lexota.org/wp-content/uploads/2023/05/ANALYSE-DU-PAYS\\_-Senegal\\_Mai-23.pdf](https://lexota.org/wp-content/uploads/2023/05/ANALYSE-DU-PAYS_-Senegal_Mai-23.pdf)

<sup>17</sup> Constitution de la République du Sénégal, version archivée sur Vie-publique.sn, une plateforme citoyenne et participative. Consultée en dernier le 30 juin 2025, <https://cms.vie-publique.sn/assets/33b34854-5e42-4e96-aeae-fdcb045af452/constitution-senegal.pdf>.

<sup>18</sup> Sur le site de l'Association des juristes sénégalaises (AJS). Texte consulté en dernier le 29 juin 2025, [https://femmesjuristes.org/?page\\_id=2307](https://femmesjuristes.org/?page_id=2307)

# ÉVALUER LES RISQUES



Évaluer les risques dans une situation de désinformation genrée, de harcèlement, de violence ou d'agression lorsqu'on est une journaliste n'est pas une chose évidente, car cela demande de prendre beaucoup d'aspects en compte.

**Voici des pistes tirées** d'observations empiriques, de conseils de formateurs et de témoignages recueillis par InfoElles.



## Identifiez les sujets susceptibles de déclencher des attaques et du harcèlement.

Au Sénégal, les sujets liés à la religion ou à l'orientation sexuelle font partie des plus à risque, d'après plusieurs témoignages de journalistes – hommes comme femmes. En période électorale, le traitement d'allégations concernant des acteurs ou des actrices politiques peuvent également valoir des désagréments à des journalistes.



## Identifiez les messages d'alerte.

Certaines attaques contre les femmes journalistes sont précédés de messages utilisant un langage et d'un ton qui peuvent vous servir de signaux d'alerte. Consultez **la fiche « Petit lexique d'alerte : des termes annonciateurs » de notre boîte à outils**. Elle contient un florilège de termes et expressions à surveiller.



## Faites attention au contexte.

Dans les périodes propices à des mouvements de foule, comme de manifestations de protestation ou des sorties de rencontres sportives susceptibles de dégénérer, soyez vigilantes. Ne circulez pas seule, mettez en commun avec des consœurs et/ou des confrères vos forces ou vos ressources. Les mêmes consignes de prudence valent pour les périodes électorales ou de tension politiques ainsi que les contextes de scandales locaux.

# ÉVALUER LES RISQUES SUITE



**Analysez vos brèches de vulnérabilité et remédiez-y.** Ne sous-estimez pas les menaces. Évitez de publier des informations personnelles qui peuvent permettre de vous retrouver si les choses dégénèrent. Renforcez les facteurs qui protègent les accès à vos comptes, et donc, à vos données (mots de passe forts, authentification à deux facteurs, navigation en ligne sécurisée...). Faites attention aux messages contenant des pièces jointes et de liens provenant d'inconnus. Sensibilisez vos proches au respect de votre confidentialité en ligne, ce qui permet également de les protéger en cas de besoin. Discutez avec votre rédaction, des consœurs ou confrères ou des personnes de confiance si vous avez des doutes pour votre sécurité.



**Étoffez votre carnet d'adresses de ressources utiles. Consultez la fiche « Un petit annuaire » de notre boîte à outils.** Elle contient des contacts de syndicats, d'associations professionnelles nationales, régionales, internationales, de juristes, voire des pistes pour une assistance légale ou un suivi psychologique en cas de besoin. Au Sénégal, l'Association des juristes sénégalaises (AJS) a mis en place un numéro vert, gratuit, « pour répondre aux besoins d'écoute et de protection » de toutes les personnes victimes de violences : le 800 805 805.



**Saisissez les opportunités de formation qui se présentent à vous** concernant votre sécurité physique et en ligne ou encore pour de meilleures pratiques journalistiques. Certains médias offrent des stages pour apprendre à leurs employés à intervenir dans des environnements hostiles, des zones de guerre ou des zones sortant de guerre. Renseignez-vous auprès de vos responsables. Formez-vous aussi en fact-checking et en éducation aux médias.



# RÉPONSES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Les réponses individuelles et collectives face à la désinformation genrée incluent plusieurs pistes évoquées dans ce guide et également dans la boîte à outils qui l'accompagne.

## Réponses individuelles

- Consultez par exemple **la fiche « Comment évaluer les risques ? »** dans ce guide.
- Lisez la fiche **« Petit lexique d'alerte : des termes annonciateurs »** dans notre boîte à outils.
- **Vérifiez, recoupez avant de publier.** Une des meilleures bonnes réponses face à la désinformation – et pour éviter d'être la cible de désinformation genrée – est aussi une des meilleures bonnes réponses dans le journalisme : la vérification et le recoupement. La Sénégalaise Fana Cissé, journaliste et rédactrice en chef adjointe au journal en ligne Pressafrik ne dit pas autre chose, pour l'avoir appris à ses dépens. Elle a raconté à InfoElles qu'à ses débuts dans cette rédaction, alors chargée de faire de la veille de journaux radiophoniques, elle a entendu la nouvelle d'un accident meurtrier. À la radio, le présentateur a annoncé « deux victimes qui sont décédées sur le coup. Et moi, avec empressement, j'ai écrit qu'il y avait deux morts. Après, le journaliste est revenu rectifier le tir et annoncer que ce n'est plus deux morts, mais juste des blessés » enregistrés dans l'accident, a expliqué Fana Cissé <sup>19</sup>. « J'avais déjà publié l'article, il avait eu de l'ampleur. Pas mal de sites avaient repris cette information », suscitant l'ire de son responsable. Elle a assuré avoir retenu la leçon : « Il faut de la prudence, la patience. Et bien écouter et recouper ces sources ».
- **En ligne, vérifiez, vérifiez encore.** Les chercheurs de First Draft, organisme à but non lucratif ayant élaboré de nombreux manuels concernant le journalisme et la vérification entre 2015 et 2022, le résumant ainsi dans un de leurs guides : « La vérification numérique n'est rien d'autre que les mêmes bonnes vieilles méthodes que les journalistes et les enquêteurs ont toujours utilisées pour découvrir la vérité, mais appliquées à Internet <sup>20</sup> ». Posez-vous des questions : qu'est-ce que c'est ? Qui est derrière ? Cela date de quand ? Cela vient d'où ? Pourquoi me l'a-t-on transmis, partagé ?
- **Apprenez, formez-vous, soyez curieuses des outils de vérification et du journalisme.** Il existe beaucoup de ressources en ligne, en sources ouvertes, pour apprendre la vérification de faits ou améliorer ses connaissances en la matière et consolider vos bases en journalisme. C'est sur la formation et la confiance en soi que met l'accent la Sénégalaise Bigué Bob, journaliste et directrice de la publication du quotidien sénégalais EnQuête, à l'attention de ses consœurs débutantes. « Formez-vous. N'ayez pas peur d'être compétentes, soyez compétentes ! », a dit Bigué Bob, interrogée par InfoElles. Elle a ajouté <sup>21</sup> : « N'acceptez pas d'être enfermées dans des cases. Dites-vous que vous avez le droit d'être ambitieuses, ne vous excusez pas d'occuper l'espace, vous en avez le droit ». Il existe beaucoup de ressources en ligne, en sources ouvertes, pour apprendre la vérification de faits, améliorer vos connaissances en la matière et consolider vos bases en journalisme.
- **savegardez les messages, faites des captures d'écran.** Cela pourrait servir de preuves en cas d'action devant la justice ou alors aider à sensibiliser des consœurs.

<sup>19</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

<sup>20</sup> Voir à <https://firstdraftnews.org>.

<sup>21</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

# RÉPONSES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Les réponses individuelles et collectives face à la désinformation genrée incluent plusieurs pistes évoquées dans ce guide et également dans la boîte à outils qui l'accompagne.

## Réponses collectives

Plusieurs initiatives collectives existent. Voici des exemples ou des pistes.

- **Choix éditorial responsable.** Sortir du desk « Faits divers » les violences à l'encontre des femmes, qu'elles soient journalistes, les traiter dans des rubriques majeures et non comme des anecdotes. C'est la décision prise notamment au Sénégal par le quotidien pro-gouvernemental Le Soleil, a rappelé la journaliste sénégalaise Nina Penda Faye, interrogée par InfoElles, qui souhaiterait une généralisation de cette démarche. « La première chose, c'est de ne pas traiter ces informations comme étant des faits divers ou de ne pas les mettre dans la case des faits divers », a plaidé Nina Penda Faye, également chargée de communication du Conseil pour l'observation des règles d'éthique et de déontologie dans les médias (Cored) au Sénégal. « Parce que quand on met cela dans les faits divers, nous avons une sorte de banalisation de cette information qui est très importante et qui touche des vies », il faut « en faire des sujets sociétaux qui méritent tout le traitement nécessaire qu'une information de taille devrait mériter. Traiter l'information concernant les violences faites aux femmes et aux filles, c'est une manière pour nous également de scruter et de travailler sur les questions sociétales <sup>22</sup> ».
- **Mutualisation temporaire des ressources et des forces.** Cela peut être organisé le temps d'élections, par exemple. C'est ce qu'ont fait au Sénégal des journalistes, des acteurs de la société civile et une école de journalisme à l'initiative d'Africa Check pour l'élection présidentielle de 2024, un scrutin précédé depuis 2021 par des soubresauts violents. Leur initiative, baptisée SaytuSEN2024 leur a permis d'unir leurs moyens et leurs compétences pour faire de la veille pour repérer des faux contenus ou des fausses nouvelles, les vérifier, produire des articles et analyser le travail afin de dégager des tendances de désinformation <sup>23</sup>.
- **Mutualisation de ressources et forces en réseaux.** Dans cette catégorie, on peut citer la Plateforme africaine des fact-checkeurs francophones (PAFF), créée en 2024 par des médias africains de fact-checking avec pour ambition déclarée de « lutter pied à pied contre le fléau » de la désinformation <sup>24</sup>. « Mobilisation et mise en commun d'outils et de ressources techniques, financières et documentaires » et « assistance et formation pour la sécurité physique, juridique et numérique des membres » font partie des missions <sup>25</sup> que se donne la PAFF.
- **Ressources en ligne.** Elles sont nombreuses, entre les guides, manuels, cours, tutoriels pour des outils ou articles de médias, sites spécialisés, chercheurs et acteurs divers. À titre d'exemple, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a créé ODIL, « la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation ». Le « centre de ressources » d'ODIL contient des ressources pédagogiques, des archives de formation, des articles, des rapports, des études, et la plateforme par ailleurs des projets de lutte contre la désinformation menés dans plusieurs pays à travers le monde.

<sup>22</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

<sup>23</sup> Voir <https://x.com/SaytuSEN2024>.

<sup>24</sup> Voir à <https://odil.org/>.

<sup>25</sup> Plateforme africaine des fact-checkeurs francophones (PAFF), « Mission et charte ». Texte consulté en dernier le 30 juin 2025, <https://paff.africa/notre-mission/>.

# RÉPONSES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

- **Sensibilisation du public (voir aussi « Formation »).** InfoElles et Balobaki Check font partie des structures engagées à sensibiliser le public contre les violences visant les femmes, les journalistes ou les femmes journalistes dans leur production régulière, mais aussi lors d'ateliers, de formations, en ligne ou en présentiel. Pour la journaliste et féministe sénégalaise Jaly Badiane <sup>26</sup>, il s'agit d'un des meilleurs outils contre la désinformation ciblant les femmes, et les femmes journalistes. Les géants de médias sociaux annoncent des mesures – appliquées ou non - contre les attaques ciblant les femmes sur leurs plateformes : modération de contenu, régulation, filtre, suppression de commentaires ou de comptes... « mais, ça n'empêche pas la recrudescence de commentaires sexistes sur les réseaux sociaux », a déclaré Jaly Badiane à InfoElles. Pour elle, ce qu'il faut surtout, c'est « développer la sensibilisation et l'éducation aux médias, (ce ) qui fait qu'on éduque les gens à faire de l'espace public un espace qui appartient à tout le monde, où tout le monde peut s'exprimer ». De quoi contribuer, donc, à créer un environnement plus favorable pour les femmes dans les médias, qu'elles soient journalistes ou techniciennes.

- **Formation.** Les professionnelles des médias ayant répondu à l'enquête en ligne d'InfoElles et de Balobaki Check pour les besoins de ce guide ont estimé que le manque de formation était le deuxième obstacle à la lutte contre la désinformation visant les femmes, après les difficultés d'accès à l'information<sup>27</sup>. Au Sénégal, des institutions crédibles d'enseignement en journalisme proposent aujourd'hui des formations en fact-checking ou aux techniques de vérification en ligne. C'est le cas du Centre d'études des sciences et techniques de l'information <sup>28</sup> (**Cesti**) et de l'École supérieure de journalisme, des métiers de l'internet et de la communication<sup>29</sup> (**E-jicom**). L'E-jicom fait par exemple partie des écoles « pionnières dans l'enseignement du fact-checking en Afrique francophone », selon ses responsables. La Sénégalaise Sirandou Fall Samb, chargée de projets dans l'administration de cette école, a précisé à InfoElles qu'au-delà du cursus normal de la formation initiale, E-jicom propose à ses étudiantes et étudiants des activités complémentaires, comme des ateliers, des débats et des conférences. Autant de choses qui leur permettent d'aborder des sujets tels que le genre, la désinformation et l'identification des stéréotypes « que nous voyons dans les médias ou cette violence sexiste sur les femmes que nous voyons », a ajouté Sirandou Fall Samb<sup>30</sup>. De son côté, Youssouph Konté, journaliste à Radio Sénégal (publique), également interrogé par InfoElles, a jugé « fondamentale » la formation des journalistes devant traiter d'une information concernant les violences visant les femmes ou basées sur le genre. Un journaliste qui se trouve dans ce cas, « s'il n'a pas fait la formation, qu'il ait quand même des notions pour pouvoir traiter de cette information-là. (...) » « Je pense que pour éviter de tomber dans la stigmatisation, pour éviter de tomber dans la désinformation, il faut d'abord que le journaliste soit outillé dans ce sens-là », a affirmé Youssouph Konté<sup>31</sup>.

<sup>26</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

<sup>27</sup> Enquête en ligne InfoElles-Balobaki Check mai-juin 2025.

<sup>28</sup> Voir à <https://cesti.ucad.sn>.

<sup>29</sup> Voir à <https://www.ejicom.com>.

<sup>30</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.

<sup>31</sup> Entretien avec InfoElles en 2025.



# RECOMMANDATIONS

## Pour les instances de décision et de financement

- **Soutenir financièrement les organisations** de presse dirigées par des femmes et celles de la société civile qui agissent contre la désinformation et la violence ciblant les femmes dans les médias.
- **Aider à développer des programmes de formation** concernant les défis propres aux femmes journalistes et techniciennes assimilées. Ces programmes peuvent être des ateliers ponctuels ou des initiatives au long cours au sein d'écoles crédibles de formation en journalisme, à l'instar du Centre d'études des sciences et techniques de l'information (Cesti) et de l'École supérieure de journalisme, des métiers de l'internet et de la communication (E-jicom) au Sénégal.

## Pour les régulateurs, les législateurs et les acteurs judiciaires

- **Améliorer les textes** (chartes, règlements, lois) pour prendre en compte la dimension spécifique de la désinformation et des violences ciblant les femmes. Ces améliorations devraient permettre des lois plus claires et plus inclusives.
- **Adapter les textes** existant pour prendre en compte l'évolution des technologies et leur usage malveillant contre les femmes, et les femmes dans les médias. Mettre en place, par exemple, un mécanisme pouvant soutenir et renforcer l'initiative du numéro vert gratuit mis en place au Sénégal par l'Association des juristes sénégalaises (AJS), le 800 805 805, qui « offre gratuitement une assistance juridique en ligne ainsi qu'un service d'aide et de suivi » à toute personne victime de violence.
- **Appliquer et faire respecter les traités internationaux** engageant le pays en matière de protection des filles et femmes, de liberté de la presse, d'accès à l'information et de sécurité des journalistes.
- **Former toutes les personnes de la chaîne judiciaire** à l'accueil de femmes victimes de violences à chaque étape. **Les sensibiliser au cas spécifique des femmes journalistes et des professionnelles des médias.**
- **Voter une loi d'accès à l'information**, que réclament au Sénégal, des organisations du secteur de la presse et de la société civile, depuis deux décennies. En avril 2025, les autorités sénégalaises ont annoncé qu'un projet de cette loi était « en cours de finalisation <sup>32</sup>» pour être soumis à l'Assemblée nationale. Ce n'était pas encore effectif au moment de boucler ce guide.

## Pour les secteurs de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche

- **Introduire dans le programme scolaire l'éducation aux médias et à l'information**, idéalement dès l'école élémentaire. **Enseigner le fact-checking et accompagner les apprenants à tous les niveaux dans la déconstruction de stéréotypes**, notamment de genre.
- **Contribuer à documenter, analyser, quantifier la désinformation genrée**, celles qu'elle vise et ses auteurs, les meilleures solutions ou les mécanismes les plus adaptés pour y faire face. Ce, à travers des études, projets de recherches, bases de données d'archives, avec des données maintenues à jour.

<sup>32</sup> Agence de presse sénégalaise (APS), « Ousmane Sonko annonce des projets de lois sur la réforme de l'OFNAC, l'accès à l'information, entre autres », dépêche publiée le 14 avril 2025. Texte consulté en dernier le 30 juin 2025, <https://aps.sn/ousmane-sonko-annonce-des-projets-de-lois-sur-la-reforme-de-lofnac-lacces-a-linformation-entre-autres/>.

## CONCLUSION

Lutter contre la désinformation et les discours de haine envers les femmes journalistes et les professionnelles dans les médias nécessite les efforts sur la durée de plusieurs acteurs, comme le témoignent les différents chapitres de ce guide.

Les défis étaient déjà imposants avec les nouvelles formes de désinformation dues à l'essor des plateformes de socialisation. Ils ont atteint des proportions inédites avec les manipulations sophistiquées que permettent les technologies de l'intelligence artificielle (IA), exposant les femmes à des risques encore plus élevés d'attaques, et surtout que ces risques passent des frontières du virtuel à la vie réelle.

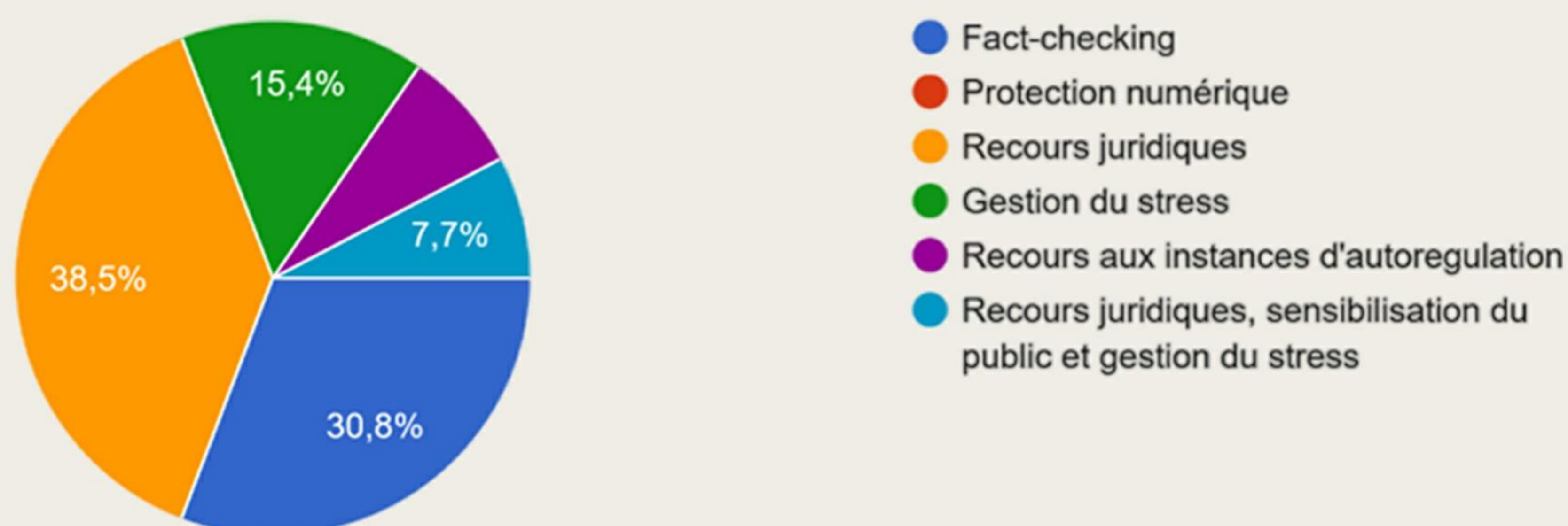
« La violence virtuelle est une violence réelle », a résumé le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) en juin 2022, rappelant depuis le siège des Nations unies que « les femmes journalistes particulièrement en danger <sup>33</sup> ». Et ces types de violences ne se limitent pas à un cercle restreint constitué par les femmes journalistes attaquées, leurs proches et leurs médias et collègues, a averti l'UNFPA : « Ils menacent la pratique du journalisme elle-même et tendent à exclure les femmes journalistes des espaces où l'on a pourtant un besoin urgent d'entendre leur voix ».

L'enjeu est le même au Sénégal, qui a connu des violences politiques meurtrières entre 2021 et 2024 n'ayant pas épargné des femmes journalistes dans l'exercice de leur travail.

Les femmes journalistes et techniciennes de médias ayant répondu à l'enquête en ligne réalisée en mai-juin 2025 pour les besoins de ce guide ont cité en premier les recours juridiques comme réponse prioritaire face à la désinformation générée. En deuxième position, arrive la formation en fact-checking, la vérification des faits. Suivent dans l'ordre des priorités la gestion du stress et, à égalité, le recours aux instances d'autorégulation et une réponse mêlant trois idées : recours juridiques, sensibilisation du public et gestion du stress.

### 9) À votre avis, quelle(s) compétence(s) faut-il développer en priorité pour faire face à la désinformation visant les femmes journalistes et les techniciennes de médias ?

13 réponses



<sup>33</sup> Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), « Des femmes journalistes menacées de violences sexuelles et visées par des discours de haine », publié le 17 juin 2022. Article consulté en dernier le 30 juin 2025, <https://www.unfpa.org/fr/news/des-femmes-journalistes-menac%C3%A9es-de-violences-sexuelles-et-vis%C3%A9es-par-des-discours-de-haine>.  
Enquête en ligne InfoElles-Balobaki Check mai-juin 2025.

## CONCLUSION

Elles ont été treize à répondre. Treize, c'est très peu. Des journalistes sollicitées par InfoElles n'ont pas souhaité parler de leurs expériences ou de leur situation. Autant de choses qui constituent des limites pour ce document.

Cependant, les expériences et témoignages rapportés dans ce guide peuvent servir de point de départ pour réorienter les initiatives en cours et orienter des actions futures de lutte contre la désinformation genrée au Sénégal.

Pour avoir des mesures de prévention efficaces, des stratégies et politiques appropriées et des lois inclusives, il faut bien comprendre les phénomènes, son ampleur, ses causes, ses différentes formes, entre autres paramètres. Pour cela, il faut des données fiables. Et pour des données fiables, il faut du financement, de la formation, de la recherche.

Il faut lutter contre la désinformation genrée et les discours de haine visant les femmes journalistes et les professionnelles des médias pour préserver un espace public respectueux, pluraliste et sûr pour toutes et tous.



### InfoElles



Sacré-Cœur 2

Immeuble 8619 H

Dakar

Sénégal



Téléphone : +221 33 829 07 62



Courriel : [infoelles21@gmail.com](mailto:infoelles21@gmail.com)



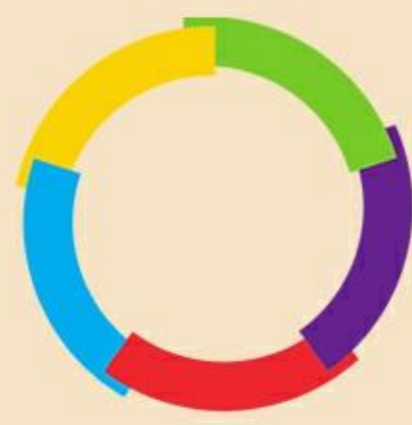
Site : <https://infoelles.org/>

© InfoElles, 2025.

Ce document a été financé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).  
Ce partenaire ne partage pas nécessairement les opinions qui y sont exprimées.  
InfoElles est seule responsable du contenu.



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
**la francophonie**



**infoElles**  
Votre Plateforme digitale pour promouvoir l'action des femmes